



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune

Direction régionale - Environnement
du Bas-Saint-Laurent et de la
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine

148

DC11

Ligne Grand-Brûlé/Vignan à 315 kV
Boucle outaouaise
Laurentides/Outaouais 6211-09-018



Le 2 août 1995

Madame Margret Grenier
Présidente
Comité de protection de la santé
et de l'environnement de Gaspé inc.
Case postale 9
Douglastown (Québec)
G0C 1M0

Madame,

La présente fait suite à notre conversation téléphonique du 2 août 1995 et vise à apporter un complément d'information à ma lettre du 25 juillet 1995 relative à la délivrance d'autorisation pour l'usage de pesticides dans les corridors d'énergie.

Je vous confirme qu'advenant le cas où un demandeur d'un tel certificat d'autorisation ne pouvait produire, à l'appui de sa demande, une attestation de conformité aux règlements de la Municipalité ou de la Municipalité régionale de comté selon qu'il s'agisse d'un territoire municipal ou d'un territoire non-organisé, le Ministre de l'Environnement serait dans l'obligation de refuser la délivrance dudit certificat d'autorisation.

Souhaitant le tout à votre convenance, veuillez accepter, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional

Pierre Gilbert

PG/rc

212, rue Belzile
Rimouski (Québec)
G5L 3C3

Téléphone : (418) 727-3511
Télécopieur : (418) 727-3849